



Bruxelles, le 3 décembre 2020
(OR. en)

13424/20

FSTR 181	RECH 475
FC 89	JAI 1031
REGIO 273	ENER 454
PECHE 392	MI 527
CADREFIN 407	MAR 154
POLGEN 211	COMPET 600
ECOFIN 1103	AGRI 445
ENV 750	SUSTDEV 172
TRANS 549	PROCED 31

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	ST 13075/20
Objet:	Conclusions du Conseil sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'UE

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'UE, telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil le 2 décembre 2020.

Conclusions du Conseil sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'UE

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

- 1) SE FÉLICITE du troisième rapport sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'UE présenté par la Commission le 23 septembre 2020¹ et, sur cette base:
 - a) RAPPELLE les conclusions du Conseil du 21 mai 2019 sur le deuxième rapport de la Commission sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'UE du 29 janvier 2019², les conclusions du Conseil sur la valeur ajoutée des stratégies macrorégionales du 22 octobre 2013³ ainsi que les précédentes conclusions du Conseil relatives aux quatre stratégies macrorégionales (SMR) de l'UE⁴, à savoir la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique⁵, la stratégie de l'UE pour la région du Danube⁶, la stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)⁷ et la stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)⁸;
 - b) PREND ACTE des conclusions du rapport de la Commission et des réalisations des pays/régions participants en ce qui concerne la mise en œuvre des SMR, avec le soutien de la Commission, notamment la révision des plans d'action de la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique et de la stratégie de l'UE pour la région du Danube, les progrès encourageants réalisés dans le cadre du processus d'ancrage des priorités des SMR dans les programmes de financement de l'UE pour la période 2021-2027, l'adoption du manifeste de l'EUSALP pour une région alpine durable et résiliente, l'organisation de la première semaine des SMR à Bruxelles et l'adhésion de la République de Macédoine du Nord à l'EUSAIR;

¹ Document 11364/20 + ADD 1.

² Document 9895/19.

³ Document 14926/13 + ADD 1.

⁴ Document 8461/17.

⁵ Document 13744/09.

⁶ Document 8388/11 + ADD 1 REV 1.

⁷ Document 13503/14.

⁸ Document 14613/15.

- c) RECONNAÎT que, pour que les SMR contribuent pleinement à la mise en œuvre des politiques de l'UE, à la relance de l'Europe après la pandémie de COVID-19 et à la cohésion sociale, économique et territoriale de l'UE, il est nécessaire d'exploiter cette dynamique en vue d'actions plus ambitieuses en ce qui concerne (2) le financement, (3) la gouvernance, (4) la résilience après la pandémie et les aspects relatifs à la relance des SMR et (5) les relations et l'intégration avec le voisinage de l'UE;
- 2) SOULIGNE qu'il est urgent d'ancrer davantage les priorités des SMR dans les programmes de financement pertinents de l'UE pour la période 2021-2027 et, à cette fin:
- a) RÉAFFIRME la nécessité d'une utilisation optimale des ressources financières existantes, d'une meilleure utilisation des institutions existantes et d'une meilleure application de la législation existante, sur la base du principe selon lequel il ne faudra, au niveau de l'UE, ni adopter de nouveaux textes législatifs, ni créer de nouvelles institutions ni mobiliser de nouveaux moyens financiers;
- b) SE FÉLICITE des efforts déployés actuellement pour aligner les programmes de financement nationaux/régionaux pertinents de l'UE pour la période 2021-2027 relevant de la gestion partagée sur les priorités et les objectifs pertinents des SMR; APPELLE les principaux responsables de la mise en œuvre des SMR et les principales autorités chargées des programmes de financement nationaux/régionaux de l'UE pour la période 2021-2027 relevant de la gestion partagée à continuer de déployer ces efforts sur la base des plans d'action respectifs des SMR avant la finalisation des documents de programmation;
- c) APPELLE tous les pays/toutes les régions participants à établir, avec le soutien de la Commission et dans les meilleurs délais, des réseaux d'autorités (de gestion) des programmes de financement pertinents de l'UE pour la période 2021-2027 (fonds de la politique de cohésion, Feader, FEAMP, IAP, IVCDICI); APPELLE ces autorités (de gestion) à participer activement à ces réseaux afin de garantir une mise en œuvre coordonnée des priorités des plans d'action des SMR et des projets sélectionnés par les SMR, dans l'ensemble de la macrorégion, au sein de leurs programmes respectifs;
- d) APPELLE la Commission à faciliter ce processus d'ancrage tout au long de la période de programmation et de financement;

- e) APPELLE la Commission et les pays/régions participants à évaluer conjointement, d'ici 2022, les résultats du processus d'ancrage au sein des programmes de financement nationaux/régionaux pertinents de l'UE pour la période 2021-2027 et à rendre compte des résultats de cette évaluation dans le prochain rapport sur la mise en œuvre des SMR;
 - f) APPELLE la Commission à promouvoir l'ancrage des priorités des SMR au sein des programmes nationaux et régionaux pertinents menés au titre de l'IAP et de l'IVCDCI qui sont gérés directement ou indirectement par la Commission dans les pays/régions participants qui ne font pas partie de l'UE;
 - g) INVITE la Commission et les pays/régions participants à promouvoir la participation des promoteurs de projets aux programmes de financement pertinents de l'UE gérés directement ou indirectement par la Commission. À cette fin:
 - i. APPELLE les principaux responsables de la mise en œuvre des SMR à organiser, d'ici la fin de 2021, avec le soutien de la Commission, des ateliers à l'intention des promoteurs de projets afin d'encourager la participation aux appels à projets dans le cadre des programmes pertinents gérés directement ou indirectement,
 - ii. APPELLE la Commission à désigner des points de contact pour les SMR au sein des services de la Commission chargés des programmes pertinents gérés directement,
 - iii. APPELLE la Commission et les pays/régions participants à examiner et à mettre en œuvre de nouvelles mesures visant à renforcer l'alignement des programmes de financement pertinents de l'UE pour la période 2021-2027 gérés directement ou indirectement, tout en respectant les objectifs et l'intégrité de ces programmes, sur les priorités des plans d'action des SMR et les projets sélectionnés, en accordant une attention particulière aux domaines énumérés au point 4), et à dresser un bilan de ces mesures dans le prochain rapport sur la mise en œuvre des SMR;
- 3) SOULIGNE l'importance du renforcement des capacités et d'une gouvernance des SMR claire et axée sur les résultats et, dans ce contexte, INVITE la Commission à continuer de jouer un rôle de premier plan dans la coordination des SMR et APPELLE les régions/pays participants à:

- a) optimiser les aspects liés à la gouvernance selon les meilleures pratiques dans toutes les SMR, en fonction du contexte géographique et institutionnel de chaque macrorégion et des régions/pays participants;
 - b) assurer la participation effective des parties prenantes nationales/régionales/locales, des citoyens et de la société civile , y compris des jeunes, à la mise en œuvre des SMR;
 - c) veiller à ce que les principaux responsables de la mise en œuvre des SMR soient dûment dotés de capacités d'action et d'un mandat clair pour accomplir leurs tâches de manière suivie;
 - d) établir et maintenir un ordre de rotation fixe des présidences pour les SMR en vue de renforcer la prévisibilité et l'appropriation;
 - e) améliorer la continuité dans la mise en œuvre des SMR en mettant en place et en maintenant un système de trio de présidences consécutives (prédécesseur/titulaire/successeur) pour chaque SMR;
 - f) améliorer la gouvernance des SMR par des réunions ministérielles régulières, par exemple dans le cadre des forums annuels des SMR, le cas échéant;
 - g) renforcer la coordination, l'échange d'expériences et le transfert de meilleures pratiques entre les SMR grâce à une coopération suivie entre les trios de présidences des SMR;
 - h) assurer le fonctionnement stable des structures de soutien et de coordination en matière de gouvernance des SMR tout au long de la période de programmation 2021-2027, en particulier dans le cadre des programmes de coopération transnationale Interreg couvrant le territoire des SMR;
 - i) accroître la visibilité des résultats obtenus par les SMR grâce à une communication stratégique;
- 4) CONSIDÈRE que la crise de la COVID-19 constitue un défi crucial pour la coopération dans les macrorégions, EST CONSCIENT du rôle des SMR dans la mise en œuvre territoriale de la résilience et de la relance après la pandémie et, par conséquent,

- a) APPELLE les régions/pays participants à contribuer à la résilience et à la relance des macrorégions en accélérant temporairement les mesures appropriées fondées sur les plans d'action respectifs des SMR jusqu'en 2023;
 - b) APPELLE les pays/régions participants à accélérer dans l'ensemble des macrorégions en particulier les mesures des plans d'action conformément au pacte vert pour l'Europe⁹;
 - c) APPELLE les pays/régions participants à accélérer dans l'ensemble des macrorégions en particulier les mesures des plans d'action relatives à la transition numérique conformément à la stratégie numérique de l'UE¹⁰;
 - d) APPELLE les pays/régions participants à continuer d'adapter leurs activités liées aux SMR dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le cas échéant;
 - e) APPELLE les pays/régions participants à tenir compte des priorités de l'agenda territorial 2030 dans la mise en œuvre des SMR;
- 5) RECONNAÎT la contribution des SMR aux politiques européennes d'élargissement et de voisinage, ainsi qu'aux relations transfrontalières avec les pays/régions participants qui ne font pas partie de l'UE et, tout en rappelant l'adhésion aux SMR de tous les pays/toutes les régions participants:
- a) APPELLE les pays/régions participants et la Commission à renforcer les synergies entre les SMR concernées et le processus d'élargissement de l'UE dans la région des Balkans occidentaux;
 - b) RECONNAÎT le rôle important joué par les SMR dans la diffusion des politiques et des valeurs de l'UE dans les pays du partenariat oriental et du voisinage de l'UE;
 - c) SE FÉLICITE de la participation de la Suisse à l'EUSALP en tant que partie intégrante de la macrorégion alpine, ce qui constitue une contribution aux relations de l'UE avec la Confédération suisse et, dans ce contexte, INVITE la Confédération suisse à continuer de participer à l'EUSALP à tous les niveaux;

⁹ Document 15051/19 + ADD 1.

¹⁰ Document 6237/20.

- d) INVITE les pays/régions participant à explorer activement les synergies, encourager les complémentarités et éviter les chevauchements avec d'autres initiatives régionales et stratégies relatives aux bassins maritimes pertinentes et, à cet égard, APPELLE la Commission à fournir une plateforme pour ce débat, par exemple lors de la prochaine semaine des SMR en 2021;
- 6) DEMEURE disposé à examiner des initiatives définies d'un commun accord émanant d'États membres confrontés aux mêmes défis dans une zone géographique donnée, qui vise à mettre en place de nouvelles stratégies macrorégionales¹¹;
- 7) APPELLE la Commission à examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels définis ci-dessus dans le prochain rapport sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'UE d'ici la fin de 2022.
-

¹¹ Voir également les documents 14926/13 + ADD 1 et 9895/19.